

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

À cette séance ordinaire tenue le 13^{ième} jour d'août 2012 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablon et Stéphanie Dusablon, Messieurs les conseillers Michel Trottier et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Messieurs les conseillers Martin Denis et Yan Laganière sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2012-08-13-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2012-08-13-190

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2012

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 et de la séance extraordinaire du 30 juillet 2012 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 9 et du 30 juillet 2012.

2012-08-13-191

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 13 août 2012 au montant de 136 768.78\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES JUILLET 2012

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	2 301.53\$
2	Telus	1 270.32\$
3	Telus Mobilité	36.60\$
4	Xittel (Internet)	91.93\$
5	Shaw direct, couple quilles	33.33\$
6	Salaires nets des Élus, juillet	2 387.38\$
7	Salaires nets des Employés, juillet	16 300.50\$
8	Ministère du Revenu du Québec, remise	6 487.32\$
9	Receveur Général du Canada, remise	2 292.65\$
10	Reer	1 350.30\$
11	Caisse Desj. de l'Ouest de Portneuf, rémunération moniteurs, Loisirs 25 juin au 28 juillet	2484.00\$
12	Caisse Desj. de l'Ouest de Portneuf, rémunération Léandre Dusablou, 26 juin au 28 juillet	1 080.00\$
13	Réseau Mobilité Plus, fréquence numérique, incendie, juillet : 41.05, août : 41.05	82.10\$
14	Garage Conrad Audet, remb. bon d'achat Fête des voisins : 25.00, essence : 426.03	451.03\$
15	La Vallée Secrète St-Raymond, sortie terrain jeu, 3 juillet, Loisirs	310.06\$
16	Société Mutuelle de Prévention, forfait juillet à décembre 2012 Honor. Profess. formation en espaces clos, Réf : rés. 2012-03-12-064	965.77\$ 4 369.05\$
17	Fabrique St-Casimir, achat denrées pour Fête Champêtre 19 août	150.00\$
18	Canadien National, entretien signaux, juin	514.86\$
19	René Bélanger, remb. fact. balles baseball, Loisirs	57.48\$
20	Pharmacie St-Casimir, remb. bon d'achat politique de civilité :25.00, Mun. : 5.74	30.74\$

21	ADMQ. Inscription M. René Savard, dir.gén. au colloque, rés : 2012-01-09-009	160.00\$
22	CIT, Location copieur 1-08 au 31-10-12	522.83\$
23	Croix Bleue, ass. groupe 1 au 31-08-12	2 360.87\$
24	Biolab, analyses d'eau	880.31\$
25	Michel Ross, frais déplacements avril à juillet	105.60\$
26	Entreprises St-Ubalde, terre égout pluvial (Tessier Est M. Dion)	264.44\$
27	Garage Pierre Tessier, réparation Dodge Ram	92.12\$
28	Mun. St-Ubalde, frais déplacements pour Jean Tessier formation assainissement	670.74\$
29	Ginove, portes de grillage Centre Récréatif, Loisirs	1 034.78\$
30	Distribution Robert, produits nettoyage Centre Paroissial, Loisirs	121.02\$
31	GL Entrep. Électricien, réparation lumière de rue 40 Rapide Sud	277.65\$
32	Ville Donnacona, facturation 1 au 30 juin	80.00\$
33	Pro-Plus, produits nettoyage Centre Paroissial, Lois	205.87\$
34	Marché Alain Thibault, Mun. : 4.45, Loisirs : 27.66	32.11\$
35	Ghislaine Grondines, Bail Aq. P.M.	75.00\$
36	Georges Grandbois, servitude Aq. P.M.	206.86\$
37	Concepts Gingras Inc. location toilette bateau 14-07 au 14-08, Embellissement	201.21\$
38	Imprimerie Germain Ltée, papeterie (enveloppes)	494.39\$
39	MRC Portneuf, quote-part 3 ^{ème} vers : 24619.00 Travaux d'urbanisme et géomatique : 84.56	24 703.56\$
40	FQM, facturation Dicom ,juin	10.17\$
41	Pisculture de la Jacques-Cartier, truites fête de la Pêche, Loisirs	450.00\$
42	Ferme aux petits fruits, sortie terrain de jeu, Loisirs	66.25\$
43	Actions Plans d'eau plein air, visite grotte, sortie terrain de jeu, loisirs	130.04\$
44	Jonathan Tessier, remb. fact. Bar Laitier, terrain de jeu, loisirs	20.70\$
45	Gaétan Tessier, fauchage 31 hres à 45.\$ rés :2012-06-11-156	1 395.00\$
46	Sports Plus, entretien tracteur à gazon et tondeuse	151.25\$
47	Univar, produits chimiques Aq. (aluminat sodium)	5 398.08\$
48	Magnus, produits chimiques Aq. (magnafloc)	736.42\$
49	John Meunier, produits aq. (solution tampon, Ph mètre)	217.87\$
50	Librairie Laliberté, achat volumes, biblio.	462.05\$
51	Sodep, magazine Entre les Lignes, abonnement 2 ans, biblio.	54.04\$
52	Co-Op Univert, Mun. : 968.73, Loisirs : 84.95	1 053.68\$
53	Construction Pavage Portneuf, achat asphalte stationnement Centre Paroissial, Rivière Noire, Ile Grandbois, Rue Lépine	797.93\$
54	Équipement Bureau Portneuf Champlain, papier photocopieurs	196.03\$
55	Postes Canada, avis eau potable	98.08\$
56	Godin Station Service, Mun. : 635.31, Incendie :53.00, Embell. Réparation arrosoir et pneus trailer : 298.94	987.25\$
57	Matériaux Audet, pompe pour arrosoir, Embell.	178.50\$

58	Germain Durocher, transport autobus St-Raymond, sortie terrain de jeu, Loisirs	413.91\$
59	Régie Régionale gestion mat. résid. Quote part 3 ^{ième} vers	48 415.22\$

TOTAL DU MOIS : 136 768.78\$

Municipalité :	129 713.60\$
Loisirs :	6 094.71\$
Incendie :	281.82\$
Comité d'embel.	678.65\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour d'août 2012.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablon nous informe des représentations qu'elle a effectuées au nom de la municipalité au cours du dernier mois. Par ailleurs, elle invite la population à participer à l'activité « Cabane à sucre » organisée par le Club de l'Âge d'or. Elle souligne au passage la propreté du terrain de jeux de la municipalité. Enfin, elle désire exprimer sa satisfaction en regard de la qualité du travail effectué par le maire et le directeur général dans le dossier des rues des Pionniers et des Moissons.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Madame Stéphanie Dusablon nous dresse un état de la situation dans le dossier de la bibliothèque et de l'offre faite à la municipalité de St-Thuribe à ce sujet.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier-Perry nous entretient, d'une part, du dossier de la Maison des Pionniers et du processus de sélection des locataires et, d'autre part, du degré d'avancement des travaux des rues des Pionniers et des Moissons.

2012-08-13-192

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 120-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 045-2004, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 046-2004, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 044-2004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 047-2004 ET VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 339 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT LA CONSTRUCTION RÉSIDEN­TIELLE EN ZONE AGRICOLE

Je, soussignée, Danielle Duchesneau DuSablou, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 120-2012 modifiant le règlement de lotissement numéro 045-2004, le règlement de construction numéro 046-2004, le règlement de zonage numéro 044-2004 ainsi que le règlement administratif numéro 047-2004 et visant à assurer la concordance avec le Règlement numéro 339 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant la construction résidentielle en zone agricole.

Danielle Duchesneau DuSablou, conseillère

2012-08-13-193

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE NIAGARETTE-2 / ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à la suite de cet appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que le prix soumis accuse un écart important avec l'estimé budgétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenté d'utiliser les dispositions contenues à l'article 938.3 du Code municipal pour s'entendre avec le fournisseur, mais sans succès;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir annule l'appel d'offres sur invitation relatif à l'évaluation de la sécurité du barrage Niagarette-2 (référence résolution 2012-05-14-116).

ADOPTÉE

2012-08-13-194

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE NIAGARETTE-2 / CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA FIRME SG EXPERT CONSEIL (M. SYLVAIN GAUDREAU ING.)

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de procéder à une évaluation de la sécurité de ce barrage en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'adjoindre une firme d'ingénieurs afin de préparer ladite évaluation à être déposée au MDDEP;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal octroient un contrat de gré à gré à la firme SG Expert Conseil (M. Sylvain Gaudreau ing.) au montant de 22 500\$ (toutes taxes incluses) pour procéder à l'évaluation de la sécurité du barrage Niagarette-2 et ce, en vertu du Règlement sur la sécurité des barrages;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 «Honoraires professionnels».

D'INCLURE cette dépense à la programmation des travaux en lien avec la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE

2012-08-13-195

RUE DES PIONNIERS ET DES MOISSONS / AUTORISATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme SNC-Lavalin relative au décompte progressif numéro 1 relié aux travaux actuellement en cours pour le projet des rues des Pionniers et des Moissons;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à l'entrepreneur des travaux, en l'occurrence la firme Pax Excavation inc., le décompte progressif numéro 1 au montant de 180 362.14 (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté» (référence résolution 2012-02-23-049).

ADOPTÉE

2012-08-13-196

APPUI À LA DEMANDE DE LOTISSEMENT DE M. ALAIN LÉPINE AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que M. Alain Lépine s'adresse à la municipalité afin qu'elle appuie sa demande auprès de la CPTAQ pour le lotissement du lot 3 927 683;

CONSIDÉRANT que le terrain visé fait partie de la zone 92 des îlots déstructurés avec morcellement de type 1 visé par la décision 365499 de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir donne son appui à la demande déposée par M. Alain Lépine auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

D'INDIQUER à cette Commission que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité.

ADOPTÉE

2012-08-13-197

BANDES DE LA PATINOIRE MUNICIPALE / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette l'acquisition de bandes permanentes pour la patinoire municipale;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à une demande de soumission par voie d'invitation aux fournisseurs ciblés lors de la séance de travail du 6 août 2012.

QUE cet appel d'offres sur invitation est conditionnel au financement du gouvernement du Québec;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 « Surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE

2012-08-13-198

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT DE GOUTTIÈRES
POUR LE CENTRE PAROISSIAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité projette l'achat de gouttières pour le centre paroissial;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'achat de gouttières pour le centre paroissial au montant de 2 699.47\$ (plus taxes) de la firme Gouttières Pierre Déziel.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-70120-522 « Entretien et réparations de bâtiments » et 02-13000-522 « Entretien et réparations / Bureaux ».

ADOPTÉE

2012-08-13-199

**SOUSSION POUR LA COUPE DE BOIS SUR LE LOT 3 928 528
(PRÈS DU DÉPÔT À NEIGE)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions relatives à cette coupe de bois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent que la soumission la plus haute est insuffisante;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE rejeter l'ensemble des soumissions reçues.

ADOPTÉE

2012-08-13-200

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2011-11-14-256 RELATIVE À
L'ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH**

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité s'élève à 10% du déficit avant capitalisation de l'OMH de St-Casimir;

CONSIDÉRANT que ce déficit a fait l'objet d'une révision à la hausse passant de 51 211\$ à 56 581\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2011-11-14-256 de la manière suivante :
« QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de payer 10% du déficit au montant de 5 658\$ ».

ADOPTÉE

2012-08-13-201

3^E ÉDITION DE LA COURSE DE L'ÎLE GRANDBOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande est faite par le Club de course de Saint-Casimir afin d'obtenir une commandite ainsi qu'une permission pour utiliser les rues de la municipalité dans le cadre de la troisième édition de cet événement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de verser une commandite de 100\$ en bons d'achat lesquels devront être pris dans les commerces de la municipalité.

D'INVITER les organisateurs de l'événement à favoriser l'achat local dans la remise des autres prix.

DE permettre l'utilisation des rues de la municipalité afin de tenir cet événement.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2012-08-13-202

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h45.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire